



L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 95 MARS 2026

Lisez le journal sur <https://www.lesgrandeschapelles.fr>
ou sur <https://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire / Mairie / Rappel	p1
Etat civil	p2
Le Comité de Fête recrute	p2
Les pompiers récompensent	p2
Les vacances d'hiver à l'ALSH 2026	p3
Les travaux à l'église (suite)	p4
Les plantations à la mare Bout Chausson	p5
Idée Zen	p5
La galette de rois 2026	p6
Assemblée générale du Club des Loisirs	p7
Les cross de élèves du 6 mars 2026	p7
Délibération du conseil municipal	p8
Faire du feu est interdit	p8

MAIRIE

Tel : 0325375259
Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr
PanneauPocket: icône PanneauPocket sur votre portable, sélectionner: **Les Grandes Chapelles**
Ouverture au public :
De 9h à 12h du mardi au samedi

RAPPEL

Les après-midis,
le secrétariat de Mairie
est **FERME** au public.

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je vous présente notre trombinoscope des élections municipales 2026:



GAMICHON Domin.



MAUVAIS Karine



LITWIN Francis



DALLEMAGNE Cél.



COLLET Francis



VAIRELLES Jenni.



LUTZ Florian



ROSSI Marine



PETITJEAN Oliv.



DALLEMAGNE Isa.



PITIOT Norbert



VOLHUER-LITWIN
Nathalie

Bien cordialement

D. Gamichon

Etat civil

Décès:

Christian BOUZIN
30 janvier 2026

Jacques FELIX
5 février 2026

Giberte LEUVREY
9 février 2026



Nous présentons aux familles nos sincères condoléances

Le comité des fêtes recherche de nouveaux bénévoles

Que se soit ou ponctuellement ou annuellement, vous êtes tous les bienvenus à nous aider à faire vivre notre village.

Contactez nous: Jennifer VAIRELLES 06 77 08 99 67 ou jennifer.bri@orange.fr

Les Sapeurs Pompiers récompensent Mr et Mme David et Sophie DUVAL



Les sapeurs pompiers du CPI des Grandes Chapelles vous adressent leurs plus sincères remerciements pour l'accueil chaleureux que vous leurs avez réservé ainsi que votre générosité lors de leur passage pour la présentation des calendriers.

Cette année les gagnants du tirage au sort pour le traditionnel panier garni sont Mr et Mme David et Sophie DUVAL, un grand merci pour leur accueil lors de la remise du panier garni.

Les vacances d'hiver à l'ALSH 2026



Les P'tits Loups remontent le temps en plongeant dans l'univers du Moyen Age. Les enfants ont pris beaucoup de plaisir à se déguiser et à participer à diverses activités inspirées de cette époque.

Pour clôturer cette semaine riche en découvertes, ils ont préparé eux-mêmes, de A à Z, un grand banquet médiéval, partagé dans une ambiance festive et conviviale.

Les prochaines vacances s'annoncent tout aussi passionnantes: elles seront placées sous le thème de la Renaissance, avec de nombreuses surprises en perspective pour les enfants.

L'équipe des P'tits Loups

Les travaux à l'église



Un échafaudage immense des jours et des jours pour le monter, on attaque la 2eme tranche mais que ce cache t'il en dessous....



On monte le premier étage les murs ont été refait, regardez c'est belle pierre et cette belle corniche refaite à neuf



Les plantations à la mare du bout de chausson



Les cerisiers qui étaient morts ont été remplacés par des pruniers, des pommiers et des bigarreaux



Idée Zen (groupe de Rilly Sainte Syre)

Idée Zen au programme de ce dimanche: la numérologie, super intéressant moment convivial n'hésitez pas à venir découvrir



Le discours du mois de janvier avec la galette des rois



Monsieur le Maire à présenter au nom de l'équipe municipale et tout le personnel communal, ses meilleurs vœux de santé, de joie, de réussite, d'épanouissement pour cette nouvelle année 2026 pour vous, pour vos proches et pour tous ceux qui vous sont chers.

J'ai, avec mes adjoints et le conseil municipal invités tous les habitants du village, tous les sapeurs pompiers, toutes les employées des écoles et de la cantine-garderie, l'employé communal, Anne-Marie et Gérard Regnault qui s'occupent de la bibliothèque et Gérard qui est président de chasse, Jennifer Vairalles présidente du Comité des Fêtes, Jean-Pierre Laitem président du Club des Aînés, Florian Litwin président de l'Association Foncière, tous les bénévoles. Francis 1^{er} adjoint et Anna Litwin du groupe paroissial s'excusent de leur absence.

Cette année 2025 a marqué nos familles par de nombreuses souffrances, déceptions, doutes, deuils (3 décès) et heureusement par des joies et bonheur par 5 naissances.

Mr Roland Laurey est décédé le 11 décembre 2025, il était notre doyen, avait été conseiller municipal de 1971 à 1995 et maire-adjoint de 1995 à 2001. Il participait à Les Grandes Chapelles aux sapeurs-pompiers, au comité des fêtes et au Club des Loisirs.

2026 est une année électorale, beaucoup de changement :

Parité homme/femme

Liste bloquée, vous n'avez pas le droit de rayer un candidat, sinon bulletin nul

Liste de 11 conseillers, la liste est complète à partir de 9 conseillers et jusqu'à 13 conseillers dans ce cas les conseillers 12 et 13 sont sur liste d'attente.

1 femme sera 2^{ème} adjointe

On a droit à 3 adjoints et ils se votent tous les 3 en même temps.

C'est la dernière fois que je me présente.

Merci à Anna, Marie-Laure et Benoite qui s'investissent pour le groupe paroissial et pour l'église quand il faut la nettoyer.

Cette année j'ai doté les sapeurs-pompiers d'une perche en fibre de carbone qui va leur permettre d'aller faire des nids de frelons asiatiques jusqu'à 20 mètres de haut sans monter sur une échelle.

Je remercie Anthony Mauvais et tous les sapeurs-pompiers pour toutes les interventions, tous les Présidents d'associations et leurs membres qui maintiennent une activité dans le village, ainsi que tous les autres bénévoles.

Anthony Mauvais et les Sapeurs-Pompiers sont toujours à la recherche de volontaire.

A toutes et à tous, je vous invite à lever le verre de l'amitié ainsi qu'une part de galette et vous souhaite une nouvelle fois de l'optimisme pour une belle et heureuse année.

L'assemblée générale du Club de Loisirs et Communes Avoisinantes



Comme tous les ans, c'était l'assemblée générale du Club des Loisirs et Communes Avoisinantes. La réunion était à 10h30 et ensuite c'était le repas auxquels étaient conviés le Maire et les Adjointes.

Le CROSS des élèves du vendredi 06 mars 2026



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2026

En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10

1 - ACHAT DE L'IMMEUBLE ABRITANT L'ANCIEN CAFE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'acheter l'immeuble abritant l'ancien café.

Après avoir fait le tour des différentes propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE, d'acheter l'immeuble abritant l'ancien café, situé 1 Place du Centre à LES GRANDES CHAPELLES, cadastré J 185, au prix de 85 000 €.

DECIDE, de réaliser un emprunt pour acheter l'immeuble abritant l'ancien café.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

2 - EMPRUNT A REALISER POUR FINANCER L'ACHAT DE L'IMMEUBLE ABRITANT L'ANCIEN CAFE AINSI QUE LES TRAVAUX DE REFECTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt pour financer l'achat de l'immeuble abritant l'ancien café ainsi que les travaux de réfection, pour un montant global de 100 000 €.

Après avoir consulté les différentes propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité d'accepter l'offre du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, comme suit :

- Emprunt sur une durée de 8 ans
- Frais de dossier :
0.15% du capital emprunté
- Pas de souscription de parts sociales
- Echéances trimestrielles
- En cas de remboursement anticipé :
indemnité semi-actuarielle + deux mois d'intérêts.

DECIDE, d'inscrire ces crédits en recette d'investissement du budget communal 2026, à l'article 1641.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

On m'a rapporter qu'il y a beaucoup d'endroits dans le village, où les chapelats font du feu pour brûler des branchages et autres.

Le maire peut verbaliser les contrevenants

Faire un feu dans son jardin est interdit

Faire un feu dans son jardin peut sembler tentant pour se débarrasser rapidement des déchets verts tels les feuilles mortes, les branches ou la tonte de pelouse. Cependant la loi interdit formellement ce type de pratique.

Selon la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, il est interdit de brûler tout type de déchet à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Les bio déchets, qui comprennent les déchets alimentaires, les déchets naturels biodégradables, les huiles alimentaires usagées et les déchets verts, ne peuvent pas être éliminés par brûlage à l'air libre ou avec des équipements ou matériels extérieurs.

Il est important de comprendre les raisons qui motivent cette interdiction. La combustion des biodéchets dégage des substances toxiques, qui sont dangereuses pour l'environnement et pour la santé humaine. Les substances dégagées sont hautement cancérigènes pour l'Homme, et la combustion dégage des particules, des oxydes d'azote, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, du monoxyde de carbone, des composés organiques volatils et des dioxines. De plus, la fumée qui se dégage d'un feu de jardin peut créer un trouble anormal de voisinage, ce qui peut incommoder les voisins. Il y a également un risque d'incendie si le feu n'est pas bien maîtrisé.

Il existe des dérogations à l'interdiction de faire un feu dans son jardin, mais elles sont très limitées. Le maire peut exceptionnellement autoriser les habitants de la commune à faire un feu pour brûler des déchets verts s'il n'y a pas de déchetterie à proximité ou si la collecte sélective n'est pas prévue. Le préfet peut aussi délivrer une dérogation individuelle à une personne qui en fait la demande pour éliminer des parasites sur des végétaux ou des plantes envahissantes. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende de 450 € pour contravention de la 3e classe est prévue.

En somme, faire un feu dans son jardin est interdit par la loi. Il est important de respecter cette interdiction pour protéger l'environnement, la santé humaine et éviter les troubles de voisinage et les risques d'incendie. Des alternatives existent pour se débarrasser des déchets verts, telles que le compostage, la collecte sélective ou encore l'utilisation d'une déchetterie.